

Vernehmlassung zum direkten Gegenentwurf des Bundesrates zur Volksinitiative „Für Ernährungssicherheit“

Consultation concernant le contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »

Consultazione concernente il controprogetto diretto all'iniziativa popolare «Per la sicurezza alimentare»

Organisation / Organisation / Organizzazione	Association Suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse)
Adresse / Indirizzo	c/o AGORA, Avenue des Jordils 5 1000 Lausanne 6
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	Prise de position adoptée par l'assemblée générale de l'ASSAF-Suisse, tenue le 16 avril 2015 à Berne Walter Willener, Président David Rüetschi, Secrétaire général Berne, le 16 avril 2015

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Un envoi **en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.

Fragebogen zum direkten Gegenentwurf

Questionnaire concernant le contre-projet

Questionario concernente il controprogetto

Frage 1 Question 1 Domanda 1	Befürworten Sie einen direkten Gegenentwurf zur Volksinitiative "Für Ernährungssicherheit"? Est-ce que vous soutenez un contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » ? Sostiene un controprogetto diretto all'iniziativa popolare «Per la sicurezza alimentare»?
Antwort Réponse Risposta	<input type="checkbox"/> ja/oui/sì <input checked="" type="checkbox"/> nein/non/no

Begründung Justification Motivazione	<p>L'initiative sur la sécurité alimentaire de l'USP répond à un besoin de la population suisse. Preuve en sont les 147'000 signatures récoltées en un temps record. La population suisse souhaite que l'approvisionnement en denrées alimentaires saines et nutritives soit garanti de manière durable.</p> <p>L'ASSAF- Suisse estime que le contre-projet du Conseil fédéral n'est pas à la hauteur des attentes exprimée par la population, ceci pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pilier central de la stratégie de sécurité alimentaire de la Suisse doit reposer sur la production indigène de denrées alimentaires. De manière subsidiaire, les réserves obligatoires et les importations contribuent également à la sécurité alimentaire. - Le contre-projet du Conseil fédéral vise seulement à renforcer les instruments existants de la politique agricole, voir à justifier la PA 14-17. Aucune nouvelle mesure de promotion en faveur de la production de denrées alimentaires n'est développée, alors que le rapport explicatif montre clairement les défis à relever (9.6 milliards de personnes que la planète devra nourrir en 2050, en Suisse seulement 500 m2 de terre arable disponible par habitant). - La Suisse importe aujourd'hui environ 45% des denrées alimentaires consommées. Les dispositions légales actuelles ne représentent pas un frein à ces importations. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire des dispositions supplémentaires visant à garantir la sécurité alimentaire par des importations. L'ASSAF-Suisse n'accepte pas de nouvelles dispositions constitutionnelles visant à justifier de nouveaux accords de libre-échange mettant en péril l'agriculture suisse.
Frage 2 Question 2 Domanda 2	<p>Falls Sie einen direkten Gegenentwurf befürworten, sind Sie mit dem Vorschlag des Bundesrates einverstanden?</p> <p>Dans le cas où vous soutenez le contreprojet du Conseil fédéral, êtes-vous d'accord avec sa proposition ?</p> <p>Se sostiene un controprogetto diretto, è d'accordo con la proposta del Consiglio federale?</p>
Antwort Réponse Risposta	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> teilweise/partiellement/in part
Frage 3 Question 3 Domanda 3	<p>Falls Sie nur teilweise einverstanden sind, welche Änderungen beantragen Sie?</p> <p>Si vous n'êtes que partiellement d'accord, quelles modifications proposez-vous?</p> <p>Se è d'accordo solo in parte, quali cambiamenti chiede?</p>
Änderungs- vorschläge Propositions de modification Proposte di mo- difica	
Begründung Justification Motivazione	

Frage 4 Question 4 Domanda 4	Haben Sie weitere Bemerkungen zum Bundesbeschluss oder zum erläuternden Bericht? Avez-vous d'autres remarques concernant l'arrêté fédéral ou le rapport explicatif ? Ha ulteriori commenti sul decreto federale o sul rapporto esplicativo?
Bemerkungen Remarques Commenti	<p>Au niveau de la systématique, le Conseil fédéral veut rattacher les dispositions constitutionnelles sur la sécurité alimentaire à l'article 102 « Approvisionnement du pays ».</p> <p>En 2013, ASSAF-Suisse a pris position sur le projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement du pays. Cette loi découle directement de l'article 102. Lors de cette consultation, nous avons constaté que le Conseil fédéral n'attachait plus une importance primordiale aux denrées alimentaires. Au contraire, le projet mis en consultation souhaitait recentrer les mesures d'approvisionnement sur les services.</p> <p>En conséquence, nous estimons que le rattachement des dispositions en matière de sécurité alimentaire à l'article 102, est une manœuvre du Conseil fédéral visant à éviter toute mise en œuvre d'instruments en faveur de la sécurité alimentaire. Nous nous opposons donc clairement à un rattachement à l'article 102. Assurer la sécurité alimentaire de la Suisse est un rôle fondamental de notre agriculture et de notre sécurité alimentaire. Ainsi, la sécurité alimentaire doit être traitée dans le cadre de l'article 104 « Agriculture ».</p>